

DEGRÉ

Premier degré commun

ANNÉES D'ÉTUDES

1^{ère} commune (1C)
2^e commune (2C)
2^e supplémentaire (2S)

CONDITIONS ET APTITUDES POUR Y ACCÉDER

Avoir terminé ses études primaires et obtenu son Certificat d'Etudes de Base (CEB). Les élèves doivent effectuer leur 1^{er} degré dans la même école (changement d'école cependant possible sous certaines conditions).

QUE SIGNIFIE LE TERME DU 1^{ER} DEGRÉ COMMUN ?

Celui-ci couvre les 2 premières années de l'enseignement secondaire général ou technique. Il vise à offrir une formation commune à tous les enfants issus de la 6^e primaire.

Les premiers degrés communs sont organisés dans les écoles d'enseignement général ainsi que dans certaines écoles à finalité technique et professionnelle.

Il est abordé de manière concrète grâce à un enseignement qui se veut pratique et le plus possible adapté au niveau des élèves dès la sortie de la 6^e primaire.

SUITES LOGIQUES AU 3^e DEGRÉ

A l'IPES Ath :

- Technique de Qualification :
3 TQ Gestion – 3 TQ Hôtellerie
- Technique de Transition:
3 TT Sciences appliquées – 3 TT Sciences agronomiques –
3 TT Informatique
- Professionnel de Qualification :
3 P Coiffure – 3 P Agriculture et maintenance de matériel – 3 P Cuisine et salle – 3 P Travaux de bureau

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif est de leur donner une solide formation « générale » et d'observer leurs aptitudes en perspective d'un choix devant intervenir en 3^e année d'une filière d'enseignement secondaire.

La formation est assurée par une équipe pédagogique soucieuse de l'importance de toutes les matières et de l'utilité de les aborder avec un esprit concret et pratique grâce à des infrastructures de qualité :

- Laboratoires de sciences (physique, chimie, biologie)
- Cybermédia
- Ferme Expérimentale et Pédagogique
- Cuisine et restaurant d'application
- Salons d'application
- Salle de lecture, bibliothèque
- Terrains de sport

De plus, les élèves auront la possibilité de participer à de nombreuses activités parascolaires : Voyages et sorties pédagogiques - Classes vertes- Echanges scolaires.

REMARQUES

Obtention du Certificat du 1^{er} Degré (CE1D) si réussite du 1^{er} Degré.

Le 1^{er} degré commun et différencié est sur le site 2 – rue des Récollets 14 – 7800 ATH

I.P.E.S. Ath (site 2)
rue des Récollets, 14
7800 Ath

Tél : 068/26 41 20
Fax : 068/26 41 25
Courriel Direction : muriel.leclercq@eduhainaut.be

<https://www.etudierenhainaut.be/institut-provincial-enseignement-secondaire-ath>

